

DISCOURS

SUR LE BUDGET

— PRONONCÉ PAR —

L'HON. H. T. DUFFY

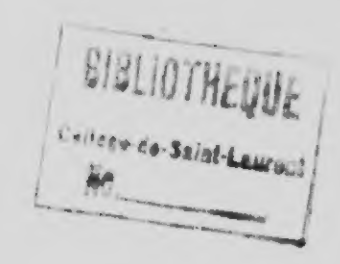
Trésorier de la Province.

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 11 MARS 1902

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE "LE SOLEIL."

1902



DISCOURS

SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

Un regard vers le passé

Avant de préparer le rapport financier que je viens maintenant vous faire, j'ai cru qu'il serait intéressant et instructif en même temps de lire les différents discours du budget de mes prédécesseurs, particulièrement ceux de 1875 à 1897. En les feuilletant, j'ai trouvé qu'ils contenaient tous une note de détresse financière. Durant ce long espace de temps de plus de vingt années, les déficits se sont succédé sans variation si ce n'est pour le montant, quelquefois moins mais dépassant souvent $1,000,000.00 par année. Les trésoriers ont disparu, les administrations ont changé et des gouvernements ont été renversés et remplacés par d'autres, mais toujours les déficits ont subsisté.

L'honorable M. Hall, dans son discours du budget de mai 1892, après avoir dénoncé en termes non équivoques ses prédécesseurs, déplorait le malheureux état des finances de notre province.

Vers la fin de son discours, il semble s'être encouragé par un rayon d'espérance, croyant que les nouvelles taxes qu'il était en train d'imposer, et les économies dont il chérissait vainement l'idée, seraient mises en pratique.

Les nouveaux impôts furent payés de grand cœur, mais la promesse d'économiser ne fut qu'illusoire. Toujours la dette publique augmentait, et chaque année fiscale apportait un nouveau déficit.

M. Hall remit son portefeuille et abandonna le gouvernement. Deux années plus tard, ce gouvernement, qui avait tant promis, et duquel on avait tant espéré, tomba, laissant comme résultat de son administration des cinq dernières années, le bilan qui suit :

1. La dette publique augmentée de. . . . .$ 3,869,081.10
2. La dette fondée augmentée de 9,021,334.07
3. Un déficit annuel de 291,481.71
4. Un déficit total pour les cinq années de 1,457,408.56
5. Augmentation de taxes s'élevant annuellement à. . 452,490.51
6. Total de l'augmentation de taxe pendant cinq ans. . 2,262,452.55
7. Total des déficits et des nouvelles taxes pour les 5 années 3,719,861.11
8. Charges des intérêts annuels augmentées de. . . . 123,082.55

Dette consolidée

Durant ces années, notre dette consolidée s'éleva à l'énorme somme de. $36,793,088.94

Le passif net se trouva porté à $25,830,523.57

Et les intérêts annuels de la dette n'étaient pas au-dessous de. $1,591,177.03

Remèdes proposés

En étudiant l'histoire financière de cette période, il est intéressant de constater les divers plans proposés par les hommes d'Etat remarquables du temps pour améliorer la situation financière de la province.

Les uns voulaient de nouvelles taxes ; d'autres de nouveaux emprunts ; d'autres enfin réclamaient la conversion de la dette ou d'autres remèdes, et le tout est d'ailleurs resté sans résultat efficace.

L'administration Marchand

C'est dans ces circonstances déplorables que l'administration Marchand arrivait au pouvoir à la fin de l'année fiscale 1896-1897.

Il fallait faire face à la situation financière. Nous adoptâmes un remède —trop simple pour que nos prédécesseurs y aient pensé—celui de vivre selon nos moyens.

L'administration Parent

La présente administration a résolument et avec succès suivi la même ligne de conduite. Cette politique a réussi au-delà de toute attente, et a été approuvée par les électeurs de cette province par une majorité écrasante, aux dernières élections générales.

Année fiscale finissant le 30 juin 1901

Les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier ont été soumis à la Chambre le jour de l'ouverture de la présente session, et ils

démontrent que la situation financière est plus satisfaisante qu'elle ne l'a jamais été dans ces vingt dernières années. Le spectre de la faillite a disparu, et le temps est arrivé, je le crois, où le Trésorier peut se lever et prononcer son discours sur le budget avec plaisir.

Recettes et dépenses

Les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1901 accusent les recettes et les dépenses suivantes :

Dépenses et recettes ordinaires

Recettes ordinaires	$ 4,563,432.18
Dépenses ordinaires.	4,492,092.44
Surplus . . .	$ 71,339.74

Dépenses extraordinaires

Les dépenses extraordinaires ayant été de.	24,167.18
laissent donc un surplus sur les dépenses ordinaires et extraordinaires	$47,174.56

Recettes et dépenses totales

Les recettes et les dépenses totales, comprenant les fonds en fidéi-commis, mais sans compter les subsides de chemins de fer, du pont de Québec, et les montants payés et reçus pour la conversion de la dette ont été comme suit :

Recettes	$4,745,190.47
Dépenses	4,561,656.73
Surplus	$ 183,533.74

Bilan général

Les recettes totales de toutes sources, y compris les fonds en fidéi-commis et le stock inscrit	$4,813,258.59
Dépenses totales de toutes sortes, comprenant les subsides aux chemins de fer, le fonds en fidéi-commis et d'amortissement de la dette	$4,753,042.95
Surplus	$ 60,215.64

Condition satisfaisante

Aucun trésorier provincial, durant les vingt-cinq dernières années, n'a été en position de fournir un état aussi favorable que celui-ci.

Ceux qui ne verront pas

L'année dernière, le surplus de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires a été de $23,192.57

L'honorable chef de l'opposition a dit qu'il n'a pas été capable de trouver ce chiffre. La faute n'en peut-être attribuée au surplus ou au gouvernement.

Dans tous les temps, il y a eu des hommes qui ont eu des yeux, mais qui néanmoins n'ont pas pu voir. Quoique je ne puisse espérer que cet aspect financier soit plus clair en ce qui regarde le surplus, j'ose espérer qu'il inspirera cependant plus de foi.

Gymnastique financière

Il y a quelques jours, l'honorable chef de l'opposition demandait les raisons pour lesquelles, ayant un surplus, nous n'abolissions pas certaines taxes. Il déclarait en même temps que nous avions besoin d'un revenu plus considérable, il voulait aussi savoir pourquoi nous n'imposions pas de nouveaux impôts. Le gouvernement est incapable d'accomplir une telle gymnastique financière.

Le fardeau laissé par nos prédécesseurs

Nos prédécesseurs ayant imposé de nouvelles taxes, ont eu aussi le soin d'imposer de nouveaux fardeaux à la province. Ils ont augmenté considérablement la dette publique, créé de nouvelles obligations et par cela même rendu impossible pour le moment la réduction des taxes.

Si notre revenu était plus considérable

Si notre revenu était plus considérable, nous pourrions accorder davantage à plusieurs entreprises méritoires, mais nous avons résolu de vivre dans la limite de nos moyens, et cette ligne de conduite a été approuvée par le peuple de cette province aux dernières élections, et nous entendons nous en tenir strictement à la même politique.

Comparaison des prévisions budgétaires, recettes et dépenses de l'année fiscale 1900-1901, avec les dépenses et recettes réelles

Recettes ordinaires probables.	$4,279,361.89
Dépenses ordinaires probables	4,213,158.14
Surplus probables	$66,203.75

Recettes réelles

Les recettes ordinaires ont été de.	4,563,432.18
tandis que les recettes prévues étaient	4,279,361.89
Ce qui donne un excédant de.	$ 284,070.29

Dépenses réelles

La depense ordinaire réelle a été de	$4,492,092.44
Dépense ordinaire d'après les prévisions, y compris les [illegible]ommes déboursées par les shérifs sur les recettes des é[illegible]es et du fonds des jurés.	4,223,543.90
La dépense a donc dépassé la prévision de	$ 268,548.54

Différence

On constatera, par conséquent, que si la dépense réelle a excédé la dépense approximative, la recette réelle a aussi excédé la recette approximative par une somme encore plus considérable, et que quoique le surplus actuel soit

de	$ 71,339.74
le surplus approximatif n'était que de	66,203.75
Soit une légère différence de	$ 5,135.99

Quand on constate que nous avons manipulé des sommes s'élevant à environ quatre millions et demi, on voudra bien reconnaître que le résultat anticipé et le résultat obtenu sont remarquablement rapprochés l'un de l'autre, et aussi que la différence est du bon côté.

Augmentation dans certains services

Certains services accusent une augmentation sur les estimations, de	$462,739.69
Pendant que d'autres accusent une diminution de . . .	178,669.40
Et en déduisant cette dernière somme de la première, nous obtenons	$284,070.29

Principaux items d'augmentation dans les recettes

Les principaux items d'augmentation sont :

Terres, Mines et Pêcheries.	$375,003 07
Licences	11,968.23
Taxe directe sur les corporations commerciales	39,157.63
Entretien des aliénés	21,338.51
	$447,467.44

Principal item d'augmentation

Le principal item d'augmentation se trouve dans le Département des Terres, Mines et Pêcheries. Cette augmentation est due :

1o A l'excellente administration du département ;

2o A l'augmentation des affaires dans le commerce de bois, et

3o Au grand développement dans la province, de l'industrie de la pulpe et de la fabrication du papier durant les années dernières.

En conséquence, les limites à bois sont plus en demande et rapportent des prix plus élevés.

Des personnes mal informées ont parfois essayé de blâmer le gouvernement pour avoir cédé nos limites à bois. L'opinion prévaut généralement que le gouvernement a aliéné une partie de nos forêts pour un certain montant payé, et, qu'une fois le montant perçu, c'est une diminution d'autant sur notre capital pour toujours.

On se pose souvent cette question : Que fera la province lorsque toutes nos limites à bois seront disparues ? On se rend généralement peu compte de ce qu'on est convenu d'appeler " une vente de limites à bois."

En réalité, ce n'est pas une vente, pas plus du terrain que du bois qui se trouve sur ce terrain ; mais c'est simplement un loyer pour avoir le droit de couper le bois, sujet en cela à des conditions et à des restrictions bien déterminées.

Il y a une règle absolue à observer pour devenir propriétaire de limites à bois. On ne peut le devenir que par adjudication, et seul, le plus haut enchérisseur obtient la licence. Voir art. 3334 et suiv. des Statuts Refondus.

L'adjudicataire n'obtient pas un acte de vente, mais tout simplement une licence. Voyons maintenant quelle est la nature de cette licence.

L'article 1er des règlements de la vente ou de la location des limites à bois, se lit comme suit :

Toute licence pour la coupe du bois est sujette à la taxe de trois dollars par mille carré, ou fraction d'icelle ; et aussi à une taxe annuelle pour le feu, dont le montant est fixé à certaines époques par le commissaire. Ces licences datent du 1er mai jusqu'au 30 d'avril suivant, et aucune réclamation pour surcharge sur la taxe pour l'étendue de la limite ou pour la taxe du feu ne peut être admise après que la licence a été octroyée."

L'article 2e dit : " Toute licence expire le 30 avril qui suit son octroi mais le licencié qui se conforme aux règlements en force a, jusqu'au 1er septembre suivant, le droit de renouveler son bail. Toute infraction à la loi ou au règlement enlève le droit, mais le commissaire peut consentir à son renouvellement sur paiement de la licence du terrain et d'une pénalité qu'il juge à propos d'infliger."

On peut voir par ce qui précède, que la licence est annuelle, se terminant le 30 avril de chaque année ; que cette licence comporte un loyer annuel de trois dollars par mille carré, à part une certaine somme pour la taxe du feu ; qu'elle est sujette à être renouvelée chaque année, et que toute infraction a la loi ou aux règlements comporte l'annulation de tous les droits que donne cette licence, et que les limites retournent alors en la possession du gouvernement.

En sus de la taxe de trois dollars par mille carré, imposée au licencié, il est obligé de payer une taxe spéciale (stumpage rate) variant avec la sorte de bois, et proportionnellement au nombre de cordes ou à tant du mille pieds de bois coupé.

L'article 12ème des règlements décrète ce qui suit :

Il est défendu aux licenciés de couper sur les Terres de la Couronne, le pin mesurant moins à la souche de 12 pouces de diamètre, l'épinette mesurant moins de 11 pouces de diamètre, et les arbres d'autres descriptions ayant moins de 9 pouces de diamètre ; mais il leur est permis de couper l'épinette noire, " balsam," le peuplier et autres bois de petite dimension employés pour la fabrication de la pulpe ayant 7 pouces de diamètre à la souche.

Système de la coupe du bois

Ce système de la coupe du bois est, pour cette province, bien supérieur à celui que l'on pratique dans certains pays de l'Europe, où l'on plante continuellement de nouveaux arbres. D'après notre système, les vieux et les gros arbres sont coupés, et les jeunes arbres, de la dimension plus haut indiquée, sont préservés, afin de pousser naturellement et obtenir par le fait une forêt continuelle.

Les commerçants de bois disent que par la mise en pratique de ces règlements, les limites d'épinettes sont renouvelées tous les quinze ans. C'est une grande erreur que de croire que les terres appartenant à la Couronne sont dénuées de bois. D'après les règlements actuellement en force, elles constituent un actif qui durera toujours si elles échappent aux ravages commis par le feu.

Les possesseurs de limites sont eux-mêmes autant intéressés que le gouvernement à ce que leurs limites ne soient pas détruites par la coupe des petits arbres, et, comme question de fait, certains possesseurs de limites coupent leurs arbres à un diamètre excédant celui que leur imposent les règlements.

La valeur de cet actif

La valeur de cet actif, de ce fonds, sera appréciée quand on considère qu'il existe dans la province de Québec des limites à bois couvrant une superficie de deux cent millions d'acres, pour trente-six millions desquels des licences ont été émises, laissant cent soixante millions d'acres de disponibles.

Une question importante

La question qui se présente est celle-ci : Devons-nous laisser stérile cette vaste région, ou devons-nous essayer d'en faire une source de revenu pour nous aider à payer nos intérêts et pour encourager l'éducation, la colonisation et l'agriculture, sachant que la valeur de nos limites à bois ne sera en rien diminuée par leur exploitation ? Je suis d'opinion que nous devons favoriser cette dernière hypothèse.

Ce serait un acte de folie et d'impotence politique que de garder pour des siècles, cent soixante-quatre millions d'acres de forêts sans en faire l'exploitation.

Tout homme qui mérite le titre d'homme d'Etat ou digne d'être chargé du gouvernement de cette province se refuserait à suivre délibérément une telle conduite.

Sage politique adoptée

Le ministre des Terres, Mines et Pêcheries doit être félicité pour avoir, durant les trois ou quatre dernières années, licencié une partie considérable de nos limites, obtenant de ce chef, non seulement une augmentation considérable dans notre revenu pour le temps actuel, mais une augmentation qui durera tant que les possesseurs de limites les exploiteront, après quoi elles retourneront de droit au gouvernement.

Je pourrais ajouter que le fait qu'une partie du territoire est licenciée, n'affecte en rien le progrès de la colonisation, car, en vertu de la loi et des règlements en vigueur, si un officier du département rapporte que tel ou tel lot est propre à la colonisation, ce lot est immédiatement repris par le gouvernement le 1er mai suivant le rapport de l'officier.

Je dois aussi déclarer que, quoique la somme de trois dollars soit actuellement le montant chargé par mille carré, il n'y a rien pour empêcher, dans

l'avenir, le gouvernement, quand il le jugera juste et nécessaire, d'augmenter ce loyer de n'importe quel montant. Si alors le locataire de la limite ne juge pas à propos de payer l'augmentation, la limite retournera au gouvernement.

Pouvoirs d'eau

On nous blâme parfois parce que nous vendons nos pouvoirs hydrauliques.

L'honorable chef de l'opposition a semblé l'autre jour, s'insurger contre cette politique.

Théories émises à leur sujet

Il semble exister trois théories sur la politique à suivre en ce qui les concerne :

1° Nous devrions les céder à bail ;

2° Nous devrions en garder la possession, au moins pour une certaine partie, pour l'avenir ;

3° Nous devrions les vendre entièrement, dès que se présente un acheteur dont les conditions sont avantageuses.

Ces théories discutées

LA PREMIÈRE

On a prétendu quelquefois avec une certaine plausibilité que si nous cédions nos pouvoirs d'eau à bail, nous pourrions à l'avenir en retirer des redevances comme dans le cas de nos coupes de bois. Il existe cependant une grande différence entre les deux cas.

On ne doit jamais ignorer qu'en disposant de notre propriété, il y a d'autres questions que celle du revenu à considérer. Nous devons en disposer de façon non seulement à enrichir le Gouvernement, mais aussi à enrichir le plus possible le peuple de notre province.

La possession par l'Etat de biens-fonds a été tant et si contradictoirement discutée par les théoriciens, que je n'entreprendrai pas de débattre cette question.

La dualité d'intérêt dans la propriété foncière a été l'origine de la féodalité. Elle existait dans toute l'Europe, et même dans cette province.

Elle a été abolie ici, ainsi qu'en France et en d'autres pays de l'Europe. Elle est aujourd'hui la ruine de l'agriculture en Angleterre, et elle se traine misérablement, forme hideuse mais mourante, au milieu des mécontentements et de la rébellion en Irlande. Ce régime est disparu pour jamais avec les fiefs et la chevalerie, et il est incompatible avec nos institutions libres d'Amérique.

Garder la possession de nos pouvoirs d'eau pour l'avenir

DEUXIEME THÉORIE

C'est là une théorie de gouvernement impuissant. Les pouvoirs d'eau, comme la lumière du soleil et les autres meilleurs dons de la nature, ne s'usent pas, ne sont pas détruits par l'usage que l'on en fait.

On peut les utiliser pendant un millier d'années, et ils couleront encore avec autant de force et de puissance que si l'on ne s'en était jamais servi. Pendant des siècles ils n'ont été propres qu'à effrayer les animaux sauvages de la forêt et à étonner et émerveiller l'homme. Faisons en des instruments soumis à notre volonté. L'électricité est venue à notre aide. Ce mystérieux fluide peut se saisir de la force formidable produite par nos chutes d'eau et se transporter, comme " sur l'aile d'un oiseau ", aux villes lointaines pour mettre en mouvement d'énormes machines, faire fonctionner les manufactures, faire circuler nos voitures, nos tramways et nos wagons de chemins de fer, chauffer nos maisons et éclairer nos villes.

Je ne voudrais pas cependant permettre que nos pouvoirs d'eau soient vendus à des personnes qui veulent les acquérir pour des fins de spéculation. On doit les vendre pour être employés immédiatement au développement industriel.

Politique suivie par le présent gouvernement

Le gouvernement actuel a vendu plusieurs pouvoirs d'eau, mais il a toujours eu en vue leur utilisation immédiate pour le développement industriel et le progrès dans la province ; de fait, il a en beaucoup de cas, imposé des conditions tendant à ce but.

LES CHUTES SHAWINIGAN

La vente des chutes Shawinigan a été faite au prix de $60,000, sujette à l'obligation de la part de l'acheteur de dépenser $100,000 dans les dix-huit mois à compter de la date du contrat, deux millions de piastres dans les trente mois suivants, et deux autres millions dans les trente mois à partir de l'expiration de ce dernier laps de temps, pour le développement industriel de cet endroit.

RAPIDES DU CHAT

Sur la rivière Ottawa une partie des rapides du Chat a été vendue pour $10,000, à la condition d'être utilisée pour le développement industriel dans les cinq années à compter de la date de la vente.

CHUTES DU SAGUENAY

Sur la rivière Saguenay, les chutes ont été vendues $3,000, et l'acquéreur devra dépenser $30,000 en travaux d'amélioration dans quatre ans.

RIVIÈRE MÉTABETCHOUAN

Les rapides de la rivière Métabetchouan ont été vendus pour $3,000, et l'acheteur devra y dépenser $150,000 pour l'utilisation industrielle de ce pouvoir d'eau.

LA GRANDE DÉCHARGE

Le pouvoir d'eau de la Grande Décharge sur la rivière du Saguenay a été cédé au prix de $6,000 avec l'obligation de la part de l'acheteur de dépenser dans trois ans un million de piastres pour l'exploitation de ce pouvoir d'eau.

Sur la même rivière, un autre pouvoir d'eau a été vendu $7,000, et l'acheteur est tenu d'y dépenser $500,000 en quatre ans.

Plusieurs autres pouvoirs ont ainsi été vendus à des conditions semblables.

Cette politique a merveilleusement réussi. Il y a environ cinq ans, il n'existait pas un seul habitant à Shawinigan. Aujourd'hui une belle ville s'élève à cet endroit, avec une population d'a peu près quatre mille âmes.

On peut constater des résultats similaires sur plusieurs autres points du pays. Nos coupes de bois et nos pouvoirs d'eau sont les véritables aides de la colonisation. Le meilleur moyen de developper la colonisation et l'immigration, c'est de mettre le colon et l'immigrant dans la possibilité de vivre dans le pays.

Durant les dernières années, l'industrie de la pulpe a donné naissance à des établissements considérables, et l'exploitation de nos pouvoirs d'eau prouve de l'emploi à des milliers de nos jeunes gens, et fournit aux cultivateurs et aux nouveaux colons un marché à proximité pour la vente de leurs produits.

J'espère que l'on me pardonnera de m'être étendu un peu longuement sur cette question, mais elle est d'une si grande importance au double point de vue de notre revenu et de la prospérité de la province, que je désire faire disparaître toute méprise qui pourrait exister dans l'esprit du public à cet égard.

Avec nos coupes de bois et nos pouvoirs d'eau nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Dépenses excédant les prévisions budgétaires

Certains services accusent une augmentation des dépenses sur les prévisions budgétaires, lesquelles s'élèvent à.....	$ 273,472 68
D'autres accusent une diminution................	4,924 14
Augmentation actuelle	$ 268,548 54

Les principales dépenses excédant les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Législation........ ....$	41,701 39
Administration de la justice........................	8[illegible],410 55
Instruction publique..	15,529 68
Agriculture........	24,067 13
Colonisation et mines.	55,390 00
Services divers........	48,763 95

Comparaison des recettes et dépenses de 1900-1901 avec celles de 1899-1900

RECETTES.

Le total des recettes ordinaires pour l'année 1900-1901 étaient de..	$ 4,563,432 18
Le total des recettes ordinaires pour1899-1900 de.........	4,451,578 29
Augmentation pour 1900-1901........................	$ 111,853 89

Certains services accusent une augmentation de recettes s'élevant à..	$ 271,360 81
Et d'autres une diminution s'élevant à.................	159,506 92
Augmentation pour 1900-1901.....................	$111,853 89

Les principaux articles de l'augmentations sont les suivants :

Terres, mines et pêcheries	$ 165,631 34
Permis (licences)......................................	68,527 78
Taxes directes sur les corporations commerciales...........	27,559 24

J'ai déjà expliqué, sous une autre rubrique, l'augmentation du revenu des Terres, Mines et Pecheries, et il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres observations.

Permis (licences)

L'augmentation considérable des recettes perçues sur les " licences " est due à la mise à exécution, énergique mais impartial des dispositions de la loi des licences, et de l'observation rigoureuse de la clause 222 de cette loi défendant la suspension des procédures ou la remise des amendes. On a laissé la loi suivre son cours.

Les taxes sur les corporations commerciales

L'augmentation du revenu provenant des taxes imposées sur les corporations commerciales est due aux nouvelles compagnies formées par suite de la prospérité commerciale générale.

Dépenses

Le total des dépenses ordinaires de 1900-1901 a été de ...	$4,492,092 44
Et celui de 1899-1900 de	4,428,385 72
Soit une légère augmentation de	63,706 72
Cette augmentation est due en partie aux dépenses des élections générales, s'élevent à........................ $	41,114 88
Ainsi qu'au coût de renouvellement des assurances sur les édifices publics, palais de justice et prisons	20,243 97
Les dépenses extraordinaires pour travaux publics et bâtisses durant l'année 1900 1901 ont été de.. ....$	19,165, 18

de plus que durant l'année 1899-1900.
Elles se répartissent comme suit :

Appareil de chauffage, Palais de Justice et prison, Chicoutimi........	$2,600.00
Installation de la lumière électrique dans les bâtisses du gouvernement	4,000.00
Ecole Normale Laval, prix d'achat..............................	9,000.00
" " " , réparations, etc........................	8,565.18
	24,165.18

Cette augmentation est attribuable principalement du paiement du prix d'achat de l'Ecole Normale Laval et des dépenses nécessitées pour les réparations de cette école.

Subventions aux chemins de fer

Durant l'année fiscale 1900-1901, les subventions payées aux chemins de fer en à-compte excédent celles de l'année précédente par...	$3,041.88

Le premier paiement de $30,000 à-compte de la subvention de la compagnie du Pont de Québec a été fait durant l'année 1900-1901.

La balance des subventions aux chemins de fer autorisés par statuts de la Législature, mais non encore gagnées le 30 juin 1901, est de...$	632,349 35

L'année courante.

L'état des recettes et des dépenses pour l'année courante jusqu'au 19 février 1902, a été soumis à la Chambre Il démontre que notre situation financière est aussi favorable qu'elle l'était à même date l'an dernier.

La principale dépense extraordinaire a été celle qu'à nécessité la visite de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornouaille et d'York. Elle s'élève à $13,933.95.

Le montant des droits perçus sur les successions, accuse une augmentation considérable comparativement à l'an dernier.

Nous ne sommes pas encore assez avancés dans l'année financière pour pouvoir prévoir exactement qu'elle en sera le résultat. Mais il n'y a aucune raison de craindre qu'il ne sera pas aussi satifaisant que celui de l'an dernier.

Prévisions budgétaires pour l'année 1902-1903

Voici nos prévisions des recettes et des dépenses pour l'année fiscale 1902-1903.

Elles ont été soigneusement préparées d'après les données obtenues des différents Ministères et en nous conformant à une rigoureuse économie.

J'estime le total des recettes ordinaires à..........................	$4,399,916 10
Et le total des dépenses ordinaires à..................................	4,340,021 16
Surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.	$ 59,89[illegible] 94
J'estime les dépenses extraordinaires à..............................	50,000 00
Surplus estimé des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires, moins les subventions aux chemins de fer..	$ 9,894 94

Recettes probables, 1902-1903

Puissance du Canada :		
Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.	$959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi commis	74,997 50	
Subside spécial, 47 Vict. chap. 4	127,460 68	
Intérêts sur les subventions de chemins de fer, 47 Vict. chapitre 8	119,700 00	
		$1,281,410 98
Intérêts :		
Intérêt sur prix de vente du chemin Q. M. O. & O	$300,000 00	
Intérêt sur prêts et dépôts	10,000 00	
		$ 310,000 00
Terres, Mines et Pêcheries		1,198,200 00
Admini tration de la justice :		
Timbres judiciaires	$195,000 00	
Honoraires judiciaires	15,000 00	
Fonds de bâtisses et des jurés (revenu brut)	30,000 00	
Entretien des prisonniers	10,000 00	
Gardes des prisons, Montréal et Québec	4,000 00	
Prison de Montréal	1,000 00	
Autres prisons—Gains des prisonniers	200 00	
Palais de justice de Montréal	5,000 00	
Hon raires du grand connétable, Québec	500 00	
		$ 260,700 00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés.)		70,000 00
Licences (revenu brut)		650,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales		210,000 00
Droits sur les successions		260,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics		5,000 00
Commissions sur renouvellement d'hypothèques		100 00
Entretien des aliénés		75,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		20,000 00
Législation		8,000 00
Gazette Officielle		19,900 00
Loyers d'édifices publics, etc		1,505 12
Revenu casuel		7,700 00
Compagnies d'assurance provinciales—contributions		400 00
Contributions aux pensions, service civil		5,000 00
Prime, escompte et change		2,000 00
Taxes sur les subventions de chemins de fer		15,000 00
		$4,399,916 10

Dépenses probables 1902-1903

		$ cts.
Dette publique		1,559,783 39
Législation		201,459 10
Gouvernement civil		273,711 00
Administration de la justice, etc.		524,287 16
Instruction publique, etc		460,574 00
COLONISATION ET TRAVAUX PUBLICS :		
Colonisation	$100,250 00	
Travaux Publics (Ordinaire)	103,870 76	
		204,120 76
Agriculture		201,350 00
Terres, Mines & Pêcheries		224,000 00
Asiles des Aliénés, Ecoles de réformes, etc.		413,825 00
Institutions de bienfaisance		45,210 75
Charges sur le revenu		129,000 00
Services divers		102,700 00
		4,340,021 16
Travaux et édifices publics—(extraordinaire)		50,000 00
		4,390,021 16
Subventions de chemins de fer		191,534 00
		$4,581,555 16

Opérations de caisse, 1900-1901.

Argent en banque le 30 juin 1900....			$ 160'425 05
A même cette somme ont été payés les mandats non payés au 30 juin 1900....			132,666 93
			$ 27,758 12
Les recettes du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901 ont été....			
Recettes ordinaires....		$4,563,432 18	
Dépôts en fidéicommis....		135,711 40	
Ventes de propriétés....		46,046 89	
		$4,745,190 47	
Les dépenses (non compris les subsides de chemins de fer et le subside à la compagnie du Pont de Québec) ont été du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901 :			
Dépenses ordinaires....	$4,492,092 44		
Dépenses extraordinaires....	24,165 18		
Dépôts en fidéi-commis....	45,102,71		
Dépenses—Vente de propriétés.	296 40		
		$4,561,656 73	
Surplus des recettes....			183,533 74
			$211,291 86
Les paiements de subsides de chemins de fer et du subside à la compagnie du Pont de Québec, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, ont été :			
Subsides de chemins de fer....		$ 93,318 10	
Subsides à la la Compagnie du Pont de Québec....		30,000 00	
			$ 123,318 10
Solde en caisse le 30 juin 1901, soit....			$ 87,973 76
Argents en banques....		$ 295,328 70	
Moins mandats non payés compris dans les paiements ci-dessus....		207,354 94	
			$ 87,973 76

ÉTAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la province de Québec au 30 juin 1901.

PASSIF

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion	$ 33,270,924 00		
Augmentation du capital par conversion.	1,736,974 13		$ 35,007,898 13
Emprunts temporaires			700,000 00
Dépôts en fidéi-commis			438,974 74
Mandats impayés			207,354 94
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues	$ 173,865 77		
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. par acre, autorisées, mais non encore dues	458,483 58		632,349 35
Octroi pour le pont sur le St-Laurent			220,000 00
Perte sur dépot à la Banque d'Echange			25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec			163,800 00
			$ 37,395,595 91

ACTIF

Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque	$ 389,590 00		
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. placé en $29,000 d'obligations de la province de Quebec, emprunt de 1878, achetée à 109	$ 31,610 00		
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. place en obligatiens du palais de justice de Québec	$ 163,800 00		
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & N. placé en obligations de la cité de Québec	$ 15,000 00		
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	$ 7,600,000 00	
Fonds inscrits de la province Québec 3°		80,453 87	
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral 47 Victoria, chapitre 8		2,394,000 00	
Argent en banque		295,3[illegible]8 70	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être rembourse vente de propriété		5,391 11	
Réclamation en *in re* feu l'hon. Thomas McGreevy		100,000 00	
Avances a diverses personnes		159,[illegible]32 89	
Palais de justice de Québec, en vertu du 45 Victoria, chapitre 26 et 48 Victoria, chapitre 16		163,800 00	10,798,[illegible]06 5
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1901.			$26,597,289 34

L'excédent du passif sur l'actif était le 30 juin 1897.........	$25,491,638 16
Augmentations par conversion de la dette......	1,736,974 13
Ce qu'aurait été la dette nette au 30 juin 1901, ni augmentée, ni diminuée, excepté par la conversion depuis le 30 juin 1897...	27,228,612 29
Mais la dette nette au 30 juin 1901 n'était que de.........	26,597,289 34
La dette nette a donc été dimunuée depuis le 30 juin 1897, de......	631,322 95

Changements dans le passif et l'actif

Les changements suivants ont été opérés dans le passif et l'actif de l'année comme suit :

Augmentation du passif :			
Dette consolidée par la conversion......................		$ 10,817 37	
Dépots en fidéi-commis......................................		90,608 69	
Mandats non payés......		74,688 01	
		$ 176,114 07	
Diminution du passif :			
Dette consolidée (achat)................	$74,946 67		
Subsides de chemins de fer.........	93,318 10		
Subside au pont sur le St-Laurent.	30,000 00		
Obligations du Palais de Justice de Québec......................	12,200 00	210,464 77	
Diminution nette du passif durant l'année......................			$34,350 70
Augmentation de l'actif :			
Fonds inscrits, 3o/o...........................		$ 24,807 49	
Argent en banque............................		134,903 65	
		$159,711 14	
Diminution de l'actif :			
Taxe du palais de justice de Québec.		$ 12,200 00	
Augmentation nette de l'actif durant l'année........			$147,511 14
Diminution de l'excédent du passif durant l'année.			$181,861 84
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1900 était de...			26,779,151 18
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1901 était de...			26,597,289 34
			$ 181,861 84
L'augmentation du capital de la dette consolidée par la conversion pendant l'année était de			10,817 37
Diminution du passif sans compter l'augmentation de la dette par conversion....			$192,679 21

Expliquée comme suit :

Surplus de revenu ordinaire sur dépenses ordinaires et extraordinaires............................		$47,174 56	
Argent provenant de ventes de propriétés à Montréal et à Québec....	$46,046 89		
Moins frais d'annonces.........	296 40	45,750 49	
Montant de la diminution de la dette consolidée.........		74,946 67	
Montant de l'augmentation du fonds d'amortissement......		24,807 49	$192,679 21

Dette consolidée

Au 30 juin 1900 la dette consolidée était de..	$35,072,027 43
Au 30 juin 1901...........	35,007,898 13
Réduction de la dette consolidée................	$ 64,129 30

Se divisant comme suit :

Obligations de l'emprunt de1880 rachetées....	74,946 67	
Obligations d'emprunts divers rachetées par la conversion de la dette...........	60,833 34	
	135,780 01	
Moins :		
Titres inscrits, 3o/o émis dans la conversion de la dette....................................	71,650 71	$ 64,129 30

Au 30 juin 1901 la dette consolidée consistant en obligations impayées des divers emprunts de la province était de..................	$35,007,898 13
A déduire les fonds d'amortissement investis s'élevaient à.............	10,074,453 87
Ce qui laisse une balance de la dette consolidée non pourvue de.............................	$24,933,444 26

Dette Flottante

Le 30 juin 1901 cette dette consistait en :

Emprunts temporaires			$ 700,000 00
Dépôts en fidei-commis			438,974 74
Mandats non payés			207,354 94
Subsides de chemins de fer octroyés, mais non gagnés			632, 49 35
Octroi pour un pont sur le St-Laurent			220,000 00
Perte sur dépot à la Banque d'Echange			25,218 75
			$2,223,897 78
Pour rencontrer cette dette nous avons :			
Argent en banques		$ 295,328 70	
Réclamations contre des personnes et des corporations pour prêts et avances		264.724 00	560,052 70
Balance de la dette flottante pour laquelle il n'a pas été pourvu de			1,663,845 08
Une diminution de $92,925.05 sur l'année dernière			
Montant de la dette consolidée non pourvu			24,933,444 26
Montant de la dette nette flottante " "			1,663,845 08
Total de la dette non pourvu			$26,597,289 34
La réduction de la dette flottante au montant de... s'explique comme suit :			$ 92,925 05
Subsides aux chemins de fer diminués		$ 93,318 10	
Subside au pont diminué		30,000 00	
		$123,318 10	
Argent en banques augmenté		134,903 65	
		$258,221 75	
Dépôts en fidéi-commis augmenté	90,608 69		
Mandats non payés	$74,688 01		
		$165,296 70	
			$ 92,925 05

Conversion de la dette en vertu du 60 Vict., chap. 2.

Les obligations suivantes ont été converties durant l'année par l'entremise de l'agence de la Banque de Montréal a Londres :

Emprunt de 1882 (à Londres)	$ 29,200 00
" " 1888	26,766 67
" " 1894 (à Londres)	4,866 67
	$ 60,833 34
La prime payée sur ces obligations s'est élevée à	$ 7,234 78
	$ 68,068 12
L'escompte à 5% sur l'émission du fonds inscrit a été de.	3,582 59
Montant du fonds inscrit émis à 3%	$ 71,650 71

Le capital de la dette a été augmenté par la conversion durant l'année de $10,817.37.

Le total des obligations converties au 30 juin 1901 était de		$7,454,087 99
Et les fonds inscrits à 3% émis pour cette conversion ont été de		$9,191,062 12
Augmentation du capital de la dette par la conversion		$1,736,974 13
L'intérêt annuel sur les $7,454,087.99 d'obligations converties a été de		$333,981 73
Intérêt annuel sur les $9,191,062.12 des fonds inscrits	$ 275,731 83	
Le fonds d'amortissement annuel requis pour le rachat de l'augmentation de $1,736.974.13 sur le capital de la dette au 1er avril 1937, est de	23,080 52	
		$ 298,812 35
Economie par année dans la dépense produite par la conversion des obligation originaires jusqu'à date où elles viendront à maturité		$ 35,169 38

Contre cette économie annuelle il faut porter les $57,593.26 de commutation des droits de timbres sur les $9,191,062.12 des fonds inscrits.

Arbritrage

COMPTES ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES.

Les comptes entre le Dominion et les anciennes provinces du Canada et ceux entre le Dominion et chacune des Provinces d'Ontario et Québec, jusqu'au 31 décembre 1892, ayant été fixées et confirmés par les décisions des arbitres, l'avocat du Dominion, à l'assemblée du Bureau, le 21 août dernier, proposa que les Arbitres donnent des instructions pour que le capital des fonds spéciaux ou en fidéicommis, propriété des Provinces soit porté à leur crédit a la Caisse fédérale comme a compte.

Cette motion fi combattue par les deux provinces, et après avoir entendu les plaidoyers les Arbitres, décidèrent de ne pas donner d'instructions. Ces fonds en fidéicommis ou fonds spéciaux, restent donc intacts comme auparavant.

FONDS DES ECOLES COMMUNES.

Le résultat de la révision et correction des items composant les états des remises faites par Ontario à des acheteurs de terres des Ecoles Communes, remises dont Ontario a été adjugé responsable comme le réclamait la province de Québec, sujettes a etre revisées et corrigées par deux comptables nommés à cette fin, a été soumis au Bureau des Arbitres en mai dernier, et approuvé, sauf un certain nombre d'items au sujet des quels les comptables n'ont pu s'entendre et qui furent soumises à la décision du Bureau. A l'assemblée tenue à Toronto en août, ces items réservés furent soumis, ainsi que les faits et prétentions des comptables pour et contre ces items, et furent décidés seriatim après avoir audience du plaidoyer des avocats.

Le plein montant dont cette révision a t i Ontario responsable au capital du fonds des Ecoles Communes est d'environ $200,000, jusqu'au 31 décembre 1892.

Le compte de l'intérêt n'a pas encore été fixé, mais suivant un compte approximatif que l'on a préparé, le prorata d'intéret jusqu'au 31 décembre 1893, qui reviendrait à Québec sur les perceptions retenues par Ontario et sur ces remises aux acheteurs serait d'au-delà de $190,000.

Des états de compte ont été préparés et une réclamation a été présentée par la Province de Québec pour des remises additionnelles remontant au delà du 31 décembre 1892.

L'on a aussi préparé des états de compte pour balances non payées sur ventes de terres des Ecoles jusqu'au 31 décembre 1892, pour perceptions au compte de ventes et de remises à des acheteurs d'Ontario

depuis le 31 décembre 1892, et pour balances en souffrance sur ventes jusqu'au 31 décembre, 1900.

Le travail qu'a nécessité la préparation de ces états est très volumineux et il a exigé une comptabilité des plus soignées et des plus exactes. Il comprenait l'examen et la constatation (*dehors*) des entrées couvrant un lapse de temps d'à peu près cinquante ans de 12,000 comptes individuels de ventes de terres de ces Écoles communes.

L'appel de Québec à la Cour Suprême de la décision des arbitres, du 13 septembre, à été entendu en octobre dernier, et jugement a été rendu le 16 novembre permettant l'appel.

Lisant ses notes de jugement Sa Seigneurie le Juge en Chef s'exprime ainsi :

" La Province de Québec ayant prétendu qu'Ontario est responsable : 1. Des prix d'achat et des terres vendues qui ont pu etre remis par la province d'Ontario aux acheteurs : 2. Des prix d'achat qui auraient pu en usant d'une diligence raisonnable, être perçus des acheteurs par Ontario, mais qui n'ont pas été perçus ou ont été perdus par la négligence et l'incurie des officiers de la province : 3. De terres non vendues et qui auraient pu l'être, et 4 De toutes balances non perçus des acheteurs.

" La majorité des arbitres ont prétendu n'avoir pas juridiction en vertu de leur commission pour prendre connaissance de cette réclamation, et pour ce motif ils n'ont pas voulu juger la question au mérite.

" Comme on l'a intimé au cours du plaidoyer la majorité de la cour croit cette décision erronée. Les termes de la commission enjoignant aux arbitres de s'enquérir du montant dont Ontario pouvait être responsable, sont si clairs et si distincts qu'il semble impossible, qu'ils puissent ne pas s'appliquer à une réclamation qui tient Ontario responsable de balances non perçues sur prix d'achat ainsi que de la faute et de la négligence volontaires de ses officiers.

" Quel que puisse être le résultat au mérite, tout au moins la province de Québec, lorsqu'elle affirme une réclamation pour ces argents remis et perdus pour le Fonds des Écoles ou non réalisés par suite de faute d'omission de la part d'Ontario, a-t-elle droit d'être entendue et ne peut pas être repoussée *in limine* sous le prétexte qu'il y a manque de juridiction alors qu'aux termes même de la soumission on en refère aux arbitres pour s'assurer du montant de la responsabilité d'Ontario.

" Aux fins d'appuyer la décision des arbitres qui rejette la réclamation sans entendre les parties, l'avocat d'Ontario ne doit pas être admis à parcourir les mérites de la cause et à démontrer que comme

" question de droit, d'après la teneur de la soumission, d'après des " décisions antérieures et d'après de actes de la Législature, la pro- " vince d'Ontario ne peut être tenue responsable de ces réclamations. " Québec a le droit d'établir devant les arbitres en première instance " cette responsabilité, et en a été empeché par refus de juridiction."

" Il n'est pas nécessaire que nous nous étendions sur ces raisons qui ont " motivé notre décision, attendu que nous admettons les arguments énoncés " par le juge en chef Casault, en exposant son opinion dissidente en ce qu'elle " concerne la question de juridiction.

" L'appel est permis et renvoyé aux arbitres avec la déclaration que " ceux-ci ont juridiction pour entendre et juger les réclamations faites par la " province de Québec."

L'avocat de la province d'Ontario a donné avis de son intention d'en appeler de ce jugement au Conseil privé, et tant que ce point n'aura pas été réglé, les réclamations de la province de Québec, relativement à ces montants non perçus, ne peuvent être soumises aux arbitres.

Ce compte de Fonds des Ecoles Communes est la seule question touchant Québec, qui reste à régler par les arbitres.

Les procédures d'arbitrage ont déjà pris beaucoup de temps ; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de sommes considérables, que les questions relatives à ces comptes sont compliquées, que le travail qu'ils nécessitent est exceptionnellement volumineux à cause de la longue période de temps, environ cinquante ans, que ces comptes existent et s'accroissent, et qu'aucun des deux gouvernements ne peut céder tant que les questions débattues n'auront pas été soumises à la plus haute autorité pour jugement définitif.

Je puis affirmer sans crainte que, jusqu'à présent, Québec a établi ses réclamations pour plus de $300,000, que contestait la province d'Ontario, et les autres réclamations de notre province qui restent à juger sont très considérables.

Nous avons été, jusqu'à un certain point, dans une position désavantageuse, et nous avons dû encourir des dépenses élevées pour procéder en cette affaire, attendu que les livres et autres documents relatifs au fonds des écoles sont à Toronto, mais nous avons essayé de surmonter ces inconvénients en nous assurant les services d'un comptable très capable et tout à fait digne de confiance.

On peut être sûr que nous n'épargnerons aucun effort pour amener un règlement final de cette question contentieuse aussitôt que possible, sans sacrifier aucun des droits de la province.

Situation générale

Comparativement parlant, la situation financière de la province est de beaucoup meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis bien des années. En exerçant une économie rigide, nous pouvons maintenant rencontrer nos dépenses. Nous pouvons pourvoir à ce qui est absolument et rigoureusement indispensable, mais nous ne pouvons nous permettre aucun luxe ; nous ne pouvons aider aucune nouvelle entreprise ni augmenter les subventions existantes.

Ne nous faisons pas illusion. Nous engager dans de nouvelles entreprises, tandis que nos sources de revenu restent les mêmes, veut dire de nouveaux emprunts, une dette plus lourde et le retour des déficits annuels.

Comme les gouvernements de tous les pays, si nous avions plus d'argent, nous pourrions le dépenser utilement, mais, en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour avoir plus d'argent il nous faut imposer de nouvelles taxes. Nous vivons sous le régime du gouvernement représentatif, et l'électorat est notre maître.

Dans le passé, toute tentative d'imposition de taxes nouvelles a été réprouvée. J'ai cru comprendre que le député de Chambly a une panacée pour tous nos maux financiers, mais je n'en ai pas tenu compte en préparant les prévisions budgétaires pour l'an prochain.

En présence de l'abondance de capitaux cherchant à se placer de tout côté, ainsi que de la perspective de revenus profitables qu'offrent aux capitalistes nos magnifiques ressources naturelles, la question d'enrichir la province en imposant de nouvelles charges sur ceux qui font des affaires payantes pour aider des entreprises douteuses ou dont la réussite est encore problématique, doit toujours réclamer la plus sérieuse considération.

Dans le passé, la province a donné d'une main généreuse, surtout aux chemins de fer, dont quelques-uns étaient à peine terminés quand ils ont été vendus, en certains cas à des étrangers, pour des montants qui compensaient amplement les dépenses de construction, ce qui a permis aux promoteurs d'empocher les subsides accordés par la province, tandis que la province continue à payer toujours l'intérêt sur ces subsides.

Il n'y a pas de doute que la province a considérablement bénéficié de la construction de quelques-uns de ces chemins de fer, et, cela va sans dire, il ne nous est pas possible d'estimer exactement jusqu'à quel montant. Cependant, nous pouvons dire en chiffres ronds ce qu'ils ont coûté.

Nous avons aujourd'hui une dette nette de $25,000,000 ; nous avons déjà payé des intérêts sur cette dette jusqu'au montant d'au moins $26,818,-812.14, tandis que nous avons pour l'avenir des intérêts annuels de plus d'un million et demi par année à payer.

En estimant les avantages provenant de la construction de ces chemins de fer, dont plusieurs auraient certainement pu être faits sans notre aide, n'oublions pas de mettre aussi en ligne de compte tout ce que nous pourrions faire pour l'avancement de la province avec le montant des intérêts déjà déboursés ainsi que la somme de $1,500,000 d'intérêt que nous payons chaque année à des pays étrangers.

Nous ne pouvons pas rappeler le passé, mais en nous occupant de l'avenir, n'oublions point le passé.

Conclusion

L'année financière expirée le 30 juin dernier, en est une dont le présent gouvernement a raison d'être fier.

Avec les moyens à notre disposition, ses résultats ont été de nature à satisfaire les espérances les plus optimistes.

La période de l'administration actuelle avec celle du gouvernement qui l'a immédiatement précédée depuis 1896-97, restera une des plus brillantes de l'histoire financière de la province.

Nous avons trouvé la province sombrant dans un désastre financier, et nous l'avons arrêtée dans sa chute.

Nous avons trouvé une suite de déficits annuels des revenus et des dépenses ordinaires s'élevant à . . . . $291,481.71 et avec des sources de revenu diminuées et des charges fixes augmentées, nous avons réussi à convertir ces déficits en une suite de surplus, réels s'ils sont modestes.

Nous avons trouvé la dette publique s'accroissant de plus en plus chaque année, et non seulement nous en avons enrayé le cours, mais nous avons réduit la dette nette de plus de $600,000.

Nous n'avons imposé aucune nouvelle taxe.

Nous avons administré les choses relatives aux forêts de la province de telle sorte que nos coupes de bois ont été vendues à des prix plus élevés que jamais, tandis que les redevances qui en proviennent augmenteront considérablement notre revenu à l'avenir et délivreront le gouvernement du fardeau de dépenses considérables nécessitées pour la protection contre les incendies.

Nous avons disposé de nos pouvoirs d'eau à des conditions qui feront promouvoir le développement immédiat de leur exploitation industrielle.

Le résultat en a été que des millions de dollars ont été placés et seront placés dans un avenir rapproché dans les entreprises qui en découlent.

Ils ont donné naissance à des établissements considérables, qui procurent de l'emploi à des milliers de nos ouvriers, et sont un marché à proximité et avantageux pour les produits de la ferme.

Nos édifices publics ont été entretenus dans un état irréprochable, plusieurs ont été améliorés, plusieurs nouveaux ont été construits ou sont en voie de construction.

Mais, surtout, nous avons pu octroyer une aide pour permettre l'accomplissement de cette grande entreprise, le pont de Québec, qui, par sa position, bénéficiera largement à toute la province.

Nous avons accordé à l'agriculture des subventions libérales, suivant nos moyens, et nous avons eu le soin de pourvoir les cultivateurs de tous les renseignements nécessaires sur les modes les plus nouveaux et les plus perfectionnés pour la culture des fruits, sur l'élevage des animaux, la construction des beurreries et des fromageries, et tout ce qui concerne l'industrie laitière en général.

En matière d'éducation, et en outre des amendements faits à la loi des écoles, nous nous sommes occupés spécialement de trois choses, à savoir : l'amélioration de notre Ecole Normale, afin d'y former des instituteurs plus capables de remplir leurs fonctions ; l'octroi d'aides aux municipalités pauvres et la distribution gratuite de cartes géographiques et de livres.

Grâce à l'encouragement donné par le gouvernement, la colonisation continue à faire des progrès constants et sûrs.

L'an dernier, le département de la Colonisation a fait faire des travaux sur 803 milles de chemins, et pas moins de 15,119 pieds de ponts et ponceaux ont été construits ou réparés.

Les procédures d'arbitrage inter-provincial ont été suivies avec soin et diligence de la part du gouvernement. Durant les deux dernières années, l'attention des arbitres a été particulièrement concentrée sur la question du fonds des écoles communes.

Jusqu'à présent, Québec a eu gain de cause pour un montant d'environ $300,000, et j'ai raison d'espérer qu'avant le règlement définitif de cette question, nous aurons atteint entre quatre à cinq cent mille piastres.

Grâce à notre administration prudente et toute de conciliation, les animosités et les rancœurs de parti ont disparu, et tous les citoyens travaillent à l'unisson pour le plus grand bien de la province.

Bien que ne figurant pas au point de vue du nombre, l'opposition est dirigée par un homme de grande expérience et d'habileté remarquable, et si sa voix ainsi que celle de ses partisans s'élèvent contre nous, nous ne pensons pas moins qu'ils sont de cœur avec nous. Quoiqu'il en soit, toutes les observations ou critiques patriotiques de leur part au sujet des meilleurs intérêts de la province seront écoutées avec attention et respect de ce côté-ci de la Chambre.

M. l'Orateur, je propose maintenant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.	Surplus.
1896-97	$4,907,281.71	$3,923,238.70	$984,043.01	
1897-98	4,449,045.48	4,236,015.14	213,030.34	
1898-99	4,234,410.81	4,249,589.99	....	$15,179.18
1899-00	4,465,833.24	4 502,445.83	....	36,612.59
1900-01	4,561,656.73	4,745,190.47	....	183,533.74

ETAT B.

1896-97.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $84,080 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....................		$4,677,095 20
Dépenses extraordinaires (édifices publics)................		176,832 28
Achat de propriété..........		30,000 00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis...........		14,999 01
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception..................	$ 413 17	
Remboursements	7,942 05	
		8,355 22
		$4,907,281 71

RECETTES :

Revenu ordinaire............		$ 3,874,803 18	
Vente de propriété..........	2,500 00		
Dépôts de fonds en fidéi-commis	45,772 48		
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer...	163 04	48,435 52	
			3,923,238 70
Déficit...............			$ 984,043 01

1897-98

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $87,307.99 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....................	$4,364,686 68
Dépenses extraordinaires (édifices publics)...............	50,683 70
Paiements sur dépôts en fidéi-commis	33,675 10
	$4,449,045 48

RECETTES :

Revenu ordinaire............		$ 4,176,139 63	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	$ 58,358 79		
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer....	1,516 72		
		59,875 51	
			4,236,015 14
Déficit			$ 213,030 34

1898-99.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $70,274.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)............			$4,188,641 10
Dépenses extraordinaires (édifices publics)............			11,059 11
Paiements sur dépôts en fidéi-commis............			33,387 60
Taxes sur les subventions de chemins de fer, remboursements.			1,323 00
			$4,234,410 81

RECETTES :

Revenu ordinaire...........		$ 4,220,844 73	
Dépôts de fonds en fidéi-commis............	$ 26,010 56		
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer	2,734 70		
		28,745 26	
			4,249,589 99
Surplus............			$ 15,179 18

1899-00

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $67,549 33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)............			$4,428,385 72
Dépenses extraordinaires (édifices publiques)............			5,000 00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis............			32,447 52
			$4,465,833 24

RECETTES :

Revenu ordinaire...........		$4,450,933 46	
Dépôt de fonds en fidéi-commis............	$ 50,867 54		
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer	644 83		
		51,512 37	
			4,502,445 83
Surplus............			$36,612 59

[illegible]

Dépenses :

Dépenses ordinaires, (y compris $74,946.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)			$4,492,092 44
Dépenses extraordinaires (édifices publiques)			24,165 18
" " Vente de propriété			296 40
Paiements sur dépôts en fidéi-commis			45,102 71
			$4,561,656 73

Recettes :

Revenue ordinaire		$4,563,106 10	
Vente de propriété	$ 46,046 89		
Dépôt de fonds en fidéi-commis	135,711 40		
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer	326 08		
		182,084 37	
			4,745,190 47
Surplus			$183,533 74

ETAT C.

RECETTES.

—	1896-97 $ c.	1897-98 $ c.	1898-99 $ c.	1899-00 $ c.	1900-01 $ c.
Puissance du Canada	257,183 70	1,266,413 48	1,320,137 28	1,278,991 82	1,278,987 29
Terres de la Couronne	679,893 26	....	....	....	....
Terres, Forêts et Pêcheries	....	1,087,042 52	1,043,245 67	1,299,371 73	1,465,003 07
Mines	....	7,872 67	4,125 93	11,961 48	6,000 79
Timbres judiciaires	177,426 80	182,490 40	195,570 50	194,110 10	187,723 40
do d'enregistrement	63,875 90	66,423 95	68,850 95	68,003 49	64,445 90
Fonds de bâtisses et des jurés	27,565 83	23,433 81	30,612 13	29,232 42	21,635 34
Honoraires judiciaires	9,654 38	16,642 96	14,980 79	20,533 46	15,719 58
Municipalités —Pour l'entretien des prisonniers	12,751 96	8,121 18	9,166 43	[illegible] 546 70	11,789 01
Palais de Justice de Montréal	2,123 88	5,155 79	5,938 96	[illegible]75 99	4,620 58
Prison de Montréal	2,946 94	1,578 02	1,298 85	[illegible]0 81	76 87
Gardes des prisons de Montreal et Québec	2,800 00	4,000 00	4,000 00	[illegible]000 90	4,000 00
Gain des prisonniers, prison de Québec	140 75	192 66	109 01	150 60	71 20
do do do Ste. Scholastique					
Amendes, Justice	....	13 60	....	....	....
Honoraires du grand connétable, Québec	246 60	136 50	209 50	134 85	181 50
Fonds d'amortissement du Palais de Justice, District d'Ottawa	540 29	683 10	530 98	535 46	404 94
Licences	....	....	263 83	24 05	....
Taxes directes sur les corporations commerciales	586,176 42	615,043 83	613,747 66	593,440 45	661,968 23
do sur transports de propriétés	134,404 03	194,312 36	172,626 04	186,598 39	214,157 63
do directes sur certaines personnes	74,856 99	2,055 81	277 10	139 80	137 10
Licences de manufactures et de commerce	3,507 74	1,380 18	686 43	16 00	9 50
Droits sur successions	[illegible]0,393 77	29,846 74	7,347 64	1,383 09	372 00
Commission sur honoraires d'officiers publics	29,441 72	163,455 26	287,995 63	270,865 58	163,511 38
do sur renouvellement l'hypothèques	6,671 83	8,550 07	5,847 69	5,291 87	4,696 41
Législation	163 04	128 10	106 76	151 96	115 27
Asile d'aliénés, contributions municipales	8,391 39	8,780 12	9,349 13	12,572 63	14,084 67
do patients payants	7,703 59	63,544 63	44,722 66	77,196 25	69,135 53
Ecole d'industrie et de réforme	1,638 98	2,127 85	2,149 61	2,517 62	2,202 98
Gazette Officielle de Québec	923 72	36,386 84	19,677 44	23,176 22	23,595 03
Revenu casuel	21,637 58	20,958 55	18,544 56	17,879 89	16,635 91
Service civil, contributions pour pensions	7,570 62	8,121 49	8,367 44	7,782 25	11,138 02
Compagnies d'assurances provinciales— Dépenses d'inspection	5,712 61	5,514 35	5,322 72	5,368 15	5,188 69
Travaux et édifices publics, loyers	376 33	397 86	429 35	546 81	472 01
Inspection des chemins de fer	785 60	1,060 60	1,062 60	1,783 47	764 60
	204 00	72 00	108 00	108 00	228 00

Intérêts sur prêts et dépôts

Intérêts sur prêts et dépôts	35,556 71	40,452 29	18,847 58	18,836 24	10,557 03
Prime, escompte et change	2,141 15	2,916 72	4,023 86	2,511 65	3,358 71
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	299,395 07	300,833 34	300,827 85	300,084 18	300,117 93
	3,874,803 18	4,176,139 63	4,221,108 56	4,450,933 46	4,563,106 10
Ventes de propriété à Québec et Montréal	2,500 00	....	....	....	46,046 89
FONDS EN FIDEI-COMMIS, REMBOURSEMENTS, Etc. :—					
Fonds de pensions des instituteurs					
Fonds d'amortissement de la cité de Hull	3,951 21	1,022 70	949 40	710 71	1,333 38
do do de la Pointe à Gatineau	167 63	173 84	179 64	184 10	189 65
Héritiers et succession F. E. Roy	100 00	100 00	140 00	140 00	150 00
Fonds de licences de mariage	884 50	886 10	866 50	880 80	891 41
Cautionnement des officiers publics	6,693 00	6,864 00	6,714 00	6,804 00	7,416 00
Dépôt de la Cie d'Assurance St. Laurent (Balance)	1,000 00	563 00	900 00	2,120 82	1,566 60
Fonds du Palais de Justice d'Aylmer	15,000 00	....	....	....	....
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer	17,976 14	....	....	....	....
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vic., ch. 34	163 04	1,516 72	2,734 70	644 83	326 08
do do 61 do 39	....	5,000 00	5,000 00	15,000 00	....
Débentures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement	....	25,000 00	10,000 00	....	....
Fonds des bâtisses et des jurés, district de Rimouski, assurance sur le Palais de Justice et la Prison	....	968 15	997 19	1,027 11	1,057 92
Taxes du Palais de Justice de Québec	....	17,781 00	....		....
Dépôt en vertu de l'Acte 63 Vict., ch 44	....	....	....	[illegible]	14,612 90
Dépôt spécial, feu à Spencer-Wood	....	....	....		20,000 00
Fonds de bâtisses et des jurés, district d'Ottawa, assurance sur le Palais de Justice et Prison et sur mobilier	....	....	....		51 00
Ville de Salaberry de Valleyfield, dépôt en vertu de l'Acte 1 Ed. VII, ch. 4	....	....	....	....	38,442 54
	....	....	....		50,000 00
	3,923,238 70	4,236,015 14	4,249,589 99	4,502,44[illegible]	4,745,190 47
Emprunt temporaire	700,000 00	....	....	....	....
Produit de l'emprunt de 1896 (Balance)	1,124,200 00	....	....	....	....
do do 1897	1,224,000 00	....	....	....	....
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette	3,015,853 86	738,676 28	4,389,322 30	67,152 07	68,068 12
En caisse au 1er juillet de chaque année	784,799 49	1,391,428 65	490,663 59	201,970 05	160,425 05
	10,772,092 05	6,366,120 07	9,129,575 88	4,771,567 95	4,973,683 64

ETAT D.

DÉPENSES.

—	1896-97	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Dette publique	1,550,874 16	1,591,177 03	1,558,323 03	1,538,059 20	1,549,275 94
Législation	288,623 41	210,910 19	190,027 22	199,563 09	235,596 09
Gouvernement civil	277,247 91	282,585 08	269,650 70	285,872 35	278,307 42
Administ. de la justice, &c.	662,665 77	618,379 65	609,131 09	626,242 37	629,911 12
Instruction publique	410,060 00	434,260 00	389,014 81	452,758 37	441,589 68
Agriculture			175,418 26	193,759 97	199,217 13
Colonisation	404,695 75	307,476 97	79,000 00	124,000 00	119,000 00
Immigration			4,250 00	4,249 63	4,249 59
Travaux et édifices publics :					
Ordinaire	165,783 76	127,483 73	83,968 98	92,209 15	123,390 61
Extraordinaire	176,832 28	50,683 70	11,059 11	5,000 00	24,165 18
Asiles et institutions de bienfaisance	358,616 77	339,375 75	379,570 75	384,970 75	389,570 75
Terres, Forêts et Pêcheries			121,568 41	149,704 13	138,425 16
Arpentages et Mines			57,243 00	60,845 00	70,390 00
Divers (y compris les paiements faits par les officiers du revenu sur leurs perceptions)	558,527 67	453,038 28	271,474 85	316,151 71	313,168 95
	4,853,927 48	4,415,370 38	4,199,700 21	4,433,385 72	4,516,257 62
Achat de propriété	30,000 00	...	...	...	...
Dépenses, vente de propriété	...	...	...	...	296 40
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer	381,187 62	237,471 36	99,630 37	33,072 12	...
Fonds en fidéi-commis	14,999 01	33,675 10	33,387 60	32,447 52	45,102 71
Fonds de remboursements des subventions de chemins de fer, frais et remboursements	8,355 22	...	1,323 00	...	...
	5,288,469 33	4,686,517 34	4,334,041 18	4,498,905 36	4,561,656 73
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O	1,346,475 01	198,645 14	100,079 17	90,276 22	93,318 10
Subvention au Pont Québec	...	...	...	...	30,000 00
	6,634,944 34	4,885,162 48	4,434,120 35	4,589,181 58	4,684,974 83
Rachat de la dette par conversion :					
Partie emprunt 1874 et prime	...	56,048 90	915,420 48	2,599 47	...
do do 1876 do	...	64,794 80	981,409 77	...	...
do do 1878 do	...	163,584 00	178,491 23	...	...
do do 1880 do	...	24,079 04	913,373 98	34,059 87	...
do do 1882 do	...	322,849 80	771,470 89	30,492 73	33,603 36
do do 1888 do	...	...	315,494 00	...	29,116 78
do do 1894 do	...	107,319 74	313,661 95	...	5,347 98
do do 1896 do	3,015,853 86	...	...	...	...
	9,650,798 20	5,623,838 76	8,823,442 65	4,656,333 65	4,753,042 95
Ajoutez : Paiements de mandats impayés au 30 juin 1896, 1897, 1898, 1899, 1900	173,122 28	443,257 08	191,639 36	87,476 18	132,666 93
	9,823,920 48	6,067,095 84	9,015,082 01	4,743,809 83	4,885,709 88
Déduisez : Mandats impayés au 30 juin 1897, 1898, 1899, 1900, 1901	443,257 08	191,639 36	87,476 18	132,666 93	207,354 94
	9,380,663 40	5,875,456 48	8,927,605 83	4,611,142 90	4,678,354 94

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1902-1903

Puissance du Canada		
Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.	$ 959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis	74,997 50	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8	119,700 00	
		$ 1,281,410 98
Intérêts :		
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts	10,000 00	
		310,000 00
Terres, Mines et Pêcheries		1,198,200 00
Administration de la Justice :		
Timbres judiciaires	195,000 00	
Honoraires judiciaires	15,000 00	
Fonds de bâtisses et des jurés. (Revenu brut)	30,000 00	
Entretien des prisonniers	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000 00	
Prison de Montréal	1,000 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers	200 00	
Palais de Justice de Montréal	5,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec	500 00	
		260,700 00
Timbres d'enrégistrement (y compris les honoraires des régistrateurs salariés)		70,000 00
Licences. (Revenu brut)		650,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales		210,000 00
Droits sur successions		260,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics		5,000 00
do sur renouvellement d'hypothèques		100 00
Entretien des aliénés		75,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réformes		20,000 00
Législation		8,000 00
Gazette Officielle		19,900 00
Loyers d'édifices publics		1,505 12
Revenu casuel		7,700 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions		400 00
Contributions aux pensions, service civil		5,000 00
Prime, escompte et change		2,000 00
Taxes sur les subventions de chemins de fer		15,000 00
		$4,399,916 10

ETAT F.

DEPENSES PROBABLES, 1902-1903.

		$ cts.
Dette publique		1,559,783 39
Législation		201,459 10
Gouvernement civil		273,711 00
Administration de la justice, etc		524,287 16
Instruction publique, etc		460,574 00
Colonisation et Travaux Publics :		
Branche de la Colonisation	$100,250 00	
" des Travaux Publics (Ordinaire)	103,870 76	
		204,120 76
Agriculture		201,350 00
Terres, Mines et Pêcheries		224,000 00
Asiles des aliénés, Ecoles d'industrie de réforme, etc		413,825 00
Institutions de bienfaisance		45,210 75
Charges sur le revenu		129,000 00
Services divers		102,700 00
		4,340,021 16
Travaux et édifices publics—(Extraordinaire)		50,000 00
		4,390,021 16
Subventions de chemin de fer		191,534 00
		$ 4,581,555 16

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1901.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion		$33,270,924 00	
Augmentation du capital par conversion		1,736,974 13	
			$35,007,898 13
Emprunt temporaire			700,000 00
Dépôts en fidéi-commis			438,974 74
Mandats impayés			207,354 94
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues		$173,865 77	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. par acre, autorisées mais non encore dues		458,483 58	
			632,349 35
Octroi pour le pont sur le St. Laurent			220,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange			25,218 75
Obligation du Palais de Justice de Québec			163,800 00
			$37,395,595 91

ACTIF.

Partie du prix dech. de fer Q. M. O. & O. déposée en banque	$389,590 00		
do do placé en $29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109o/o	31,610 00		
do do placé en obligations du palais de justice de Québec	163,800 00		
do do placé en obligations de la cité de Québec	15,000 00		
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00		
		7,600,000 00	
Fonds inscrits de 3o/o		80,453 87	
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8		2,394,000 00	
Argent en banque		295,328 70	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété		5,391 11	
Réclamation *in re* feu l'honorable Thomas McGreevy		100,000 00	
Avances à divers		159,332 89	
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16		163,800 00	
			10,798,306 57
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1901			$26,597,289 34